



Faux et usage de faux sans préjudice

Par **toietmoi22**, le **25/11/2018 à 20:11**

Bonjourrrnj'ai une question : rnY a t'il de faux et usage de faux, si cela ne procure aucun préjudice à n'importe quelle partie?rnrbref, peut on parler de faux et d'usage de faux, sans préjudice .rnrrnMerci

Par **amajuris**, le **25/11/2018 à 20:48**

bonjour,rnun faux est l'altération de la vérité qui doit être de nature à causer un préjudice, ce préjudice peut être qu'éventuel, moral ou social.rnil peut être de nature à causer un préjudice.rnen la matière, la notion de préjudice est très large.rnsalutations

Par **Visiteur**, le **25/11/2018 à 21:34**

BonjourrnY a-t-il un rapport avec votre précédente question ?

Par **Lag0**, le **26/11/2018 à 07:33**

Bonjour,rnil peut, effectivement, y avoir faux au sens de l'article 441-1 du code pénal même en l'absence de préjudice si ce faux a permis d'obtenir quelque chose auquel vous n'aviez normalement pas droit.

Par **amajuris**, le **26/11/2018** à **09:47**

dès l'instant où le faux est utilisé, il y a obligatoirement un préjudice car celui qui a fourni la chose sur présentation d'un faux a forcément subi un préjudice qui peut être moral ou social.

Par **delicatess**, le **27/11/2018** à **21:36**

Pas forcément amajuris. rn exemple : faux papiers (à l'exception d'usurpation) = pas de préjudice à autrui. rn Bien à vous.